

## Stationnement aux abords de l'école de la Haute-Ville

Aux parents des élèves  
de l'école de la Haute-Ville

Afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des élèves et du personnel de l'école de la Haute-Ville, à la demande et en étroite collaboration avec les autorités policières de la Ville de Granby, nous souhaitons vous rappeler les règlements de stationnement aux abords de l'école.

**Il est possible de stationner votre véhicule devant l'école entre 9h et 15h et ce, pour une période d'une heure. Veuillez vous référer aux panneaux de signalisation.**

Cela signifie que :

- ▶ les parents et amis venant conduire ou chercher un élève ou un membre du personnel pendant la journée devront respecter les différents panneaux de signalisation en place;
- ▶ ceux-ci devront utiliser le stationnement situé devant l'école, et ce, en respectant les places de stationnement marquées de lignes blanches et en se procurant une vignette *visiteur* à la réception.
- ▶ de plus, une vignette sera obligatoire pour les utilisateurs du stationnement. Les élèves qui désirent utiliser le stationnement devront se procurer la vignette au coût de 100 \$ par année scolaire ***dans le respect des places disponibles***. Des vignettes seront également disponibles pour les cyclomoteurs (scooters ou mobylettes) au coût de 50\$.

**Merci de vous enregistrer à la réception dès votre arrivée.**

Vous remerciant de votre essentielle collaboration afin d'appuyer notre constant souci d'assurer en tout temps la sécurité de vos enfants et de notre personnel. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La direction